

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Déclaration sans suite du lot 2 - Marché 21S0024 "Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol"

N° : VA_DEC2021_440
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique

décidons

De déclarer sans suite le lot 2 « Marquage au sol dans les cours d'écoles », concernant le marché « Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol », conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique pour motif d'intérêt général suite à une absence de concurrence sur ce lot n°2.

Une consultation sera lancée prochainement pour pallier à cette déclaration sans suite.

Imputation budgétaire : 615231-822-2400

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 19 octobre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181944A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 octobre 2021